

Nom: Trizec Corporation Ltd.

Sujet principal: Les gains de capital

- c) Les sociétés ouvertes, les sociétés fermées, la règle de la réévaluation tous les cinq ans

La loi fiscale actuelle

Non applicable.

Les propositions du Livre blanc

Les propositions concernant les gains de capital se trouvent au chapitre 3 du Livre blanc.

Faits saillants de mémoire

Pages 19 et 20 du mémoire

On fait remarquer dans le mémoire:

Bien que la Trizec soit une société publique canadienne et que par définition elle doit bénéficier du tarif le plus bas en ce qui concerne l'impôt sur les gains en capital de ses actions, elle s'oppose à la distinction établie entre les sociétés publiques et les sociétés privées, au refus de différencier les gains en capital à long terme de ceux à court terme en leur accordant des taux différents d'imposition ainsi qu'à la règle de réévaluation de cinq ans énoncée dans les articles 3.33 et suivants. Quels que soient les avantages fiscaux dont pourraient bénéficier la Trizec de même que d'autres sociétés publiques en raison des avantages accordés aux actionnaires pour les gains en capital et les dividendes, la Trizec ne pense pas